

A l'ouverture de la séance du 23 avril 2018, 32 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 19 membres présents, 13 procurations).

1. Informations

1.1 Plan Etudiants, proposition sur les données d'appel : principe général

Le principe général sur les données d'appel dans le cadre du Plan Etudiants suivant : « mettre une donnée d'appel correspondant au nombre de candidats » est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et 1 abstention.

1.2 Plan Etudiants, proposition sur les données d'appel : filières pour lesquelles le principe général ne s'applique pas

La proposition selon laquelle le principe général sur les données d'appel dans le cadre du Plan Etudiants ne s'applique pas pour les filières Pluripass et Psychologie est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

1.3 Plan Etudiants, proposition sur les données d'appel : application du principe général dans les autres filières

La proposition de laisser à la compétence de la composante le positionnement vis-à-vis du principe général sur les données d'appel dans le cadre du Plan Etudiants est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Procès-verbal du 26 février 2018

Le procès-verbal du 26 février 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour, sous réserve des modifications suivantes :

- Enlever la phrase « cette décision est prise à la majorité avec 5 voix pour et 6 voix contre » après le point 4. Enseignement et conventions. En effet, cette phrase est mal placée et non cohérente.
- Ajouter l'intervention de Mme HARZALLAH dans le point relatif aux capacités d'accueil en M2 Droit pour la rentrée 2018/2019.

3. Enseignement et conventions

3.1 Conventions

3.1.1 Convention UFR ESTHUA Tourisme et Culture / Groupe Sup de Co La Rochelle

La convention de partenariat relative à la Licence Sciences sociales et au Master mention Tourisme parcours management des entreprises du tourisme est approuvée

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.1.2 Convention UFR ESTHUA Tourisme et Culture / Université Nationale Normale de Taïwan

La convention de double diplôme relative au Master mention Tourisme parcours Anglophone International Hospitality Management est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.1.3 Convention UFR ESTHUA Tourisme et Culture / École Européenne de Graphisme et de Publicité

La convention de formation relative à la Licence mention Sciences sociales parcours Culture, Patrimoine, Tourisme est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.1.4 Convention Faculté LLSH / Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux des Pays de la Loire (URIOPSS)

La convention de partenariat concernant le Master Intervention et développement social est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.1.5 Convention IUT / Centre de Formation des Apprentis du CEZ-Bergerie Nationale de Rambouillet

La convention de partenariat relative à la Licence Professionnelle productions animales, parcours Conseil, Valorisation et commercialisation des animaux d'élevage est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

2.2 Ouverture de la Licence 2 Mathématiques à distance

L'ouverture de la Licence 2 Mathématiques à distance est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour, sous réserve d'avoir des éléments financiers complémentaires.

2.3 Modification de MCC

2.3.1 Modification de MCC Faculté DEG : Master 2 mention Management et Commerce International

La Modification de MCC concernant le Master 2 mention Management et Commerce International est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

2.3.2 Modification de MCC Faculté DEG : Master 2 Histoire du Droit et des Institutions

La Modification de MCC concernant le Master 2 Histoire du Droit et des Institutions est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

2.3.3 Modification de MCC UFR ESTHUA Tourisme et Culture : Licence 3 Sciences sociales option Univers de la Mode

La Modification de MCC concernant la Licence 3 Sciences sociales option Univers de la Mode est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

2.3.4 Modification de MCC UFR ESTHUA Tourisme et Culture : Master 2 mention Tourisme et Master 2 mention Direction de Projets ou Etablissements Culturels

La Modification de MCC concernant le Master 2 mention Tourisme et Master 2 mention Direction de Projets ou Etablissements Culturels est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Fait à Angers, le 25 avril 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET

